



Bonjour à tous,

L'année 2017 devrait confirmer un besoin criant de lait biologique pour répondre à la demande en produits laitiers. Elle succède à une année 2016 riche en conversion (estimation de 160 fermes pour 68 millions de litre en Pays de la Loire). Les raisons sont multiples mais la crise du conventionnel en est le catalyseur. Le développement exponentiel de la filière biologique est en marche. Cependant, il est important que ce développement soit accompagné et balisé, pour prévenir toutes dérives préjudiciables au modèle d'agriculture que nous défendons. Plus que jamais, le réseau doit se mobiliser pour défendre les principes de santé, d'écologie, d'équité, de précaution qui définit l'agriculture biologique.

Appliqués à la production biologique, ces principes se traduisent par une alimentation basée avant tout autre chose sur le pâturage d'une herbe diversifiée, sur une production par vache compatible avec le bien être animal et la qualité du lait.

Il nous faut veiller aussi, à ce que les systèmes de production restent cohérents et tiennent compte des coûts environnementaux et sociaux. Nous sommes donc invités à partager cette vision de l'agriculture avec les nouveaux convertis mais aussi à créer du lien avec tous les acteurs de la filière pour s'assurer du respect des principes cités plus haut. Des « outils » existent déjà (formations proposées par les GABs/CivamBIO53/CAB, les commissions lait, les bios pratiquent ...). D'autres outils restent à inventer ...

Dominique Garnier
(Producteur de Lait bio en 53)

2016 une grande année de conversion en lait bio

En Europe l'évolution de la collecte est disparate

Pays	collecte de lait bio (en tonnes)					cumul janvier à octobre (en tonnes)		
	2012	2013	2014	2015	% évol	2015*	2016*	% évol
Allemagne	670 927	682 000	708 328	736 065	4%	**	604 000	
France	460 778	506 984	550 760	588 489	6,9%	478 495	485 356	1%
Danemark	479 100	481 670	479 750	483 350	1%	384 190	417 280	9%
Autriche	418 100	438 800	441 401	440 253	0%	365 977	389 315	6%
Suisse	213 531	212 492	220 842	222 533	1%	165 899	167 480	1%

NB : cumul de janvier à septembre pour la Suisse

Source : Eurostat (production de lait). * = source nationale (volumes collectés) ** = absence de donnée sur juillet et août 2015

On peut constater une disparité de progression entre les pays de l'Europe. La France se positionne depuis 2013 à la 2^{ème} place des pays producteurs en lait de vache bio en Europe. Elle connaît une plus faible progression de + 1% entre 2015 et 2016, par rapport à la progression de 2014 et 2015 de +6.9%. Le Danemark quant à lui enregistre une augmentation de 9% entre 2015 et 2016, et l'Autriche + 6%. La demande en lait bio est bien présente en Europe (sauf exception en Angleterre), la collecte devrait continuer à progresser dans les pays européens.

Action financée par :



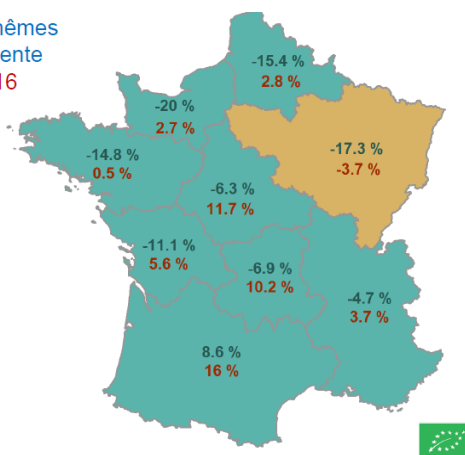
Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

- Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
- cab.productions@biopaysdelaloire.fr / 02-41-18-61-44
- Site Internet : www.biopaysdelaloire.fr

Pas une grosse évolution de la collecte entre 2015 et 2016

Evolution par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente
Octobre 2016 / 10 mois 2016

Bassin	Part de la collecte bio nationale (depuis janvier 2016)
Auvergne-Limousin	5%
Centre	1%
Charente-Poitou	4%
Grand Est	20%
Grand Ouest	42%
Nord-Picardie	5%
Normandie	13%
Sud-Est	8%
Sud-Ouest	3%



D'après cette carte de la France on peut voir qu'il y a eu une baisse de la collecte dans le Grand Ouest en comparaison du mois d'octobre 2015 vis-à-vis d'octobre 2016 (-14.8%). Cette chute est liée aux conditions météorologiques qui n'ont pas été favorables à la pousse d'herbe et à une qualité de fourrage médiocre. Sur les 10 premiers de l'année 2016 (janvier à octobre) le Grand Ouest a évolué légèrement sa collecte de 0.5%. Le Grand Ouest représente 42% des volumes de lait bio en France.

Les produits laitiers bio toujours bien plébiscités par les consommateurs

	ventes bio (1000l / t)		évolution volume (%)	prix bio (€/l ou €/kg)		évolution prix (%)
	11P2015	11P2016		11P2015	11P2016	
Lait conditionné	186 360	200 663	7,7%	1,1	1,1	1,2%
Ultra frais	35 917	44 018	22,6%	3,3	3,2	-3,0%
Beurre	4 873	5 502	12,9%	7,9	7,9	-0,9%
Crème	2 339	2 938	25,6%	5,4	5,3	-1,3%
Fromage	3 523	4 087	16,0%	12,5	12,5	0,5%

Les ventes sur l'ensemble des produits laitiers bio continuent leur progression. Les crèmes connaissent la plus forte augmentation (+25.6%) vis-à-vis des 11 premières périodes de l'année 2016 vis-à-vis de 2015. L'ultra frais (yaourt, dessert lacté) augmente aussi à + 22.6% vis-à-vis de 2015. Cette croissance est importante dans un environnement où l'ensemble des segments conventionnels reculent.

Nous pouvons constater sur l'évolution du prix, une différence selon les familles. Certains prix ont décroché comme l'ultra frais, la crème et le beurre. Le lait conditionné connaît une amélioration du prix ainsi que les fromages.

Action financée par :

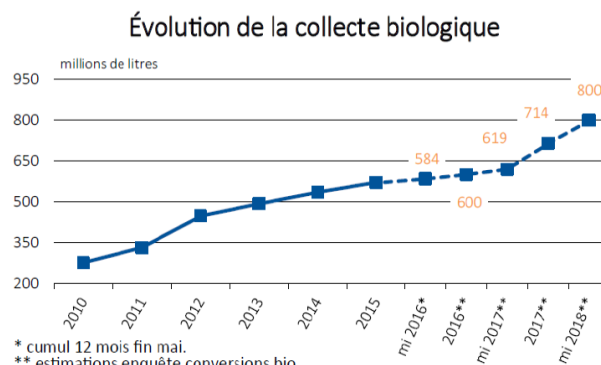


Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

- Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
- cab.productions@biopaysdelaloire.fr / 02-41-18-61-44
- Site Internet : www.biopaysdelaloire.fr

Explosion des conversions en France et dans les Pays de la Loire

On peut voir d'après cette courbe une forte augmentation de la collecte à partir de la fin de l'année 2017. Les acteurs de la filière ne sont pas inquiets vis-à-vis de cette progression. Dans un article du Paysan Breton du 13 janvier 2017 voici ce que disent les représentants d'Eurial, Sodial, Lactalis et Biolait « *Nous ne craignons pas l'afflux de lait bio* » dans le cadre d'un débat organisé par la FRAB Bretagne. L'estimation globale des conversions en Pays de la Loire pour l'année 2016 est autour de 160 fermes pour 68 millions de litres en conversion. Il faut rester vigilant sur le litrage total, car il y a souvent un décalage entre la référence laitière et le volume réalisé (on estime à 87% le taux de réalisation).



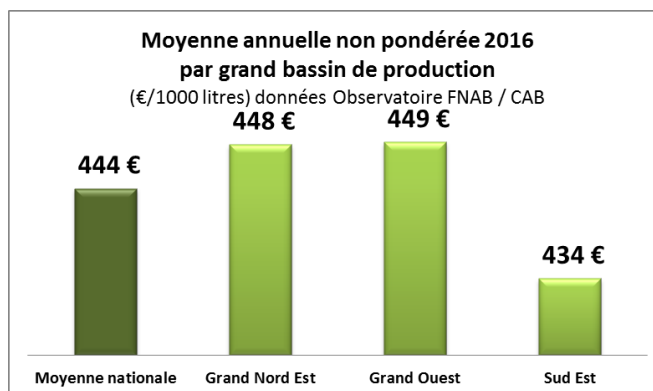
Sources : Enquête Mensuelle Laitière et enquête conversion CNIEL



23

Des prix payés producteurs à la hausse

D'après l'observatoire prix de la FNAB/CAB, nous constatons que le prix du lait bio a progressé entre 2015 et 2016. Nous estimons à un écart autour de 15 € supplémentaire du mille litre entre 2015 et 2016. Pour les laiteries du Grand Ouest, nos tendances sont à un prix moyen de 449 € pour l'année 2016 et de 433 € pour l'année 2015. La tendance des prix en fin d'année 2016 est donc à la hausse et les perspectives sont bonnes pour 2017.



Retour des rencontres avec les opérateurs

Le réseau CAB a fait le tour des opérateurs économiques de la filière laitière bio. Les rencontres individuelles ont permis d'échanger autour de la collecte bio 2016, du développement à venir et de pistes de partenariat avec le réseau CAB/GAB/CIVAM BIO 53. Il a été proposé de poursuivre des rencontres annuelles avec les principaux opérateurs de la région.




Lancement d'une étude sur le profil des nouveaux convertis

La commission a décidé d'entamer une réflexion sur le profil des nouveaux convertis en 2016. Ce travail sera mené sur le Grand Ouest. Déjà la FRAB Bretagne a lancé une étude avec l'INRA et l'Agrocampus de Rennes. Cette étude doit permettre également d'analyser le contexte, l'impact sur la résilience des fermes au moment de la conversion. Elle aura aussi un rôle de bien cerner les attentes des producteurs en matière d'accompagnement (technique ou autre). La commission souhaite interpeller tous les collecteurs présents en Pays de la Loire.

Action financée par :



Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

-  Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
-  cab.productions@biopaysdelaloire.fr / 02-41-18-61-44
-  Site Internet : www.biopaysdelaloire.fr



Contacts des groupements de producteurs bio

Avec cette arrivée notable des conversions, le réseau réaffirme l'importance des éleveurs à se fédérer dans des groupements de producteurs bio pour anticiper au mieux les volumes à venir. Le réseau CAB est en relation avec les groupements de producteurs bio existants présents sur les Pays de la Loire. Les différents groupements cités plus bas sont fédérés autour de LBF (Lait Bio de France) sauf le GIE laitier des Prés.

Nom du groupement	Asso. locale de producteurs bio	Contact producteur
Asso des Producteurs Coopérateurs de Lait Bio de l'Ouest	Producteurs livrant à Euriel/Agrial	Alexis Mehl
Biolait SAS (OP commerciale)		Jacques Chiron
Coop Lait bio du Maine (OP commerciale)		Dominique Garnier
OP Seine et Loire (OP de mandat)	Asso St Père	Patrick Chevrier
	Asso Lactalis Vitré	Jean Pierre Lemesle
	Asso Montsûrs	Alain Rayon
GIE laitier des Prés		Yannick Cadiot

Le décret « nouvelle production »

Depuis 2010, dans le cadre de la contractualisation, la FNAB a demandé que les contrats ne viennent pas faire obstacle aux démarches de conversion vers la bio, et laissent le choix à tout producteur de vendre son lait bio, cette « nouvelle production », au client de son choix.

L'article L631-24 du code rural modifié le 15 octobre 2014 a pris en compte cette demande en permettant au producteur qui a engagé une « nouvelle production » de prolonger de 2 ans maximum son contrat en cours, de façon à être collecté jusqu'à la fin de la conversion sans pour autant être obligé de se réengager pour 5 ans dans un nouveau contrat. Cet article interdit également explicitement à l'acheteur de résilier le contrat avant son terme, ce qui indique donc de manière implicite que le producteur peut le résilier par anticipation.

Toutefois, la notion de nouvelle production devait être clarifiée. C'est l'objet du décret dit « nouvelle production » du 12/10/2016 dont voici un extrait :

« Décret no 2016-1373 du 12 octobre 2016 définissant les produits considérés comme relevant de la même production en application de l'article L. 631-24 du code rural et de la pêche maritime

III. – Au sein d'un secteur ou d'une catégorie mentionnés au I et II, sont considérés comme des produits relevant de la même production les produits sans signe d'identification de la qualité et de l'origine au sens du 1o de l'article L. 640-2 ou les produits relevant d'un même signe d'identification de la qualité et de l'origine. »

Chacun peut donc faire valoir ce décret, et se trouve protégé face à toute menace par un client qui prétendrait qu'il va cesser de collecter pendant la conversion, ou qu'il va obliger un producteur à livrer en conventionnel jusqu'à la fin du contrat de 5 ans alors que le lait sera bio avant cette fin de contrat. Dans ce cas, soit le client achète le lait bio au prix bio (que le producteur peut fixer et proposer, et pour une durée limitée à la durée restant du contrat) soit il libère le producteur et ne peut le pénaliser. En cas de problème constaté nous vous invitons à contacter votre GAB, et/ou le médiateur des relations commerciales qui est déjà intervenu avec succès auprès de laiteries dans ce sens.

Extrait de la lettre filière lait FNAB n°8 janvier 2017

Action financée par :



Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

- Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
- cab productions@biopaysdelaloire.fr / 02-41-18-61-44
- Site Internet : www.biopaysdelaloire.fr